

Mesdames et Messieurs les élu.e.s municipaux de la commune d'Aouste-sur-Sye,

Les parents d'élèves de la FCPE d'Aouste souhaitons réagir au compte-rendu du conseil municipal de décembre 2021 où nous apprenons la hausse du tarif de la garderie de 100% et du ticket de cantine de 9%, ainsi que de nouvelles règles de fonctionnement.

Nous concevons que la commune doive assurer un équilibre budgétaire. Cependant, nous pensons que la hausse simultanée de ces 2 services de la mairie, en début d'année, est réellement excessive et intervient dans un contexte inapproprié.

Concernant la cantine,

Il semble difficile de justifier une hausse de près de 9%, alors que l'augmentation du coût de la vie est de 2,8%.

Dans certaines familles, le repas de la cantine est le seul menu équilibré de la journée pour leurs enfants. Avec la crise sanitaire, la précarité des familles augmente, les dépenses aussi (dont le coût des masques et des autotests), mais les salaires stagnent.

Nous apprenons dans le compte-rendu du conseil que « *plusieurs élus considèrent nécessaire la mise en place d'un tarif adossé au quotient familial, afin de permettre à tous les enfants, y compris ceux de familles à ressources faibles, de manger un repas équilibré à petit budget, et enjoignent la commission aux affaires scolaires à étudier ce dossier* ». Il est étonnant que cette augmentation ait pu être votée avant l'étude de son impact financier et la mise en place de solutions pour les familles.

Vous justifiez cette hausse car « *le cahier des charges sur le repas est de plus en plus exigeant, avec 70% en bio, et une partie en circuit court* ». Or, le cahier des charges ne reflète pas nécessairement la qualité des repas servis aux enfants. Nous l'avons démontré l'an passé avec une analyse détaillée des menus. A ce jour, la commune n'effectue a priori aucun contrôle. Les familles n'ont donc pas à payer plus pour un service aléatoire.

Vous évoquez aussi le fait que, « *malgré le passage en self, le nombre d'agents est resté constant pour assurer une bonne qualité de service* ». Certes les agents de cantine sont aussi nombreux qu'avant, mais c'est avant tout pour répondre aux exigences du protocole sanitaire, que les parents paient de plein fouet dans tous les domaines.

Vous indiquez enfin que « *le projet de passage en cuisine centrale impliquera une hausse du coût du repas, et dans l'idée que les dépenses de la commune restent constantes sur ce poste, cela impliquera une hausse du prix. L'idée est donc de lisser cette augmentation* ». Le coût de la restauration augmentera possiblement, mais ce n'est pas aux familles actuelles, dont les enfants ne seront peut-être jamais usagers de la cuisine centrale, d'en payer un coût futur et hypothétique.

Concernant la garderie,

Les parents voient leurs dépenses doublées pour un service qui reste inchangé.

Nous nous interrogeons sur les conséquences d'une telle augmentation. Dans les familles les plus en difficulté, les femmes, généralement mal payées, n'auraient d'autre choix que de rester à la maison pour garder les enfants.

A cette hausse du coût horaire, s'ajoute un nouveau règlement intérieur axé sur la sanction, avec l'instauration d'une pénalité exorbitante (15€) au parent qui n'aurait pas pu prévenir suffisamment à l'avance d'une absence. Cette amende n'est basée sur aucun critère objectif. Et elle est particulièrement injuste car elle punit plus fortement les familles pauvres (pour rappel, le SMIC horaire est à 8,37€ net).

Nous comprenons que la gestion des effectifs représente une réelle difficulté d'anticipation pour l'organisation du personnel de la garderie. Mais actuellement, les familles jonglent entre protocoles sanitaires, enfants malades et plannings changeants pour pallier les absences dans leurs entreprises. La souplesse devrait donc être de rigueur du fait de la crise sanitaire.

D'autant que ce principe de sanction est totalement contre-productif puisqu'il ne libère aucune place. Au contraire, les familles préfèrent réserver un créneau dans l'éventualité, alors utilisé a minima puisqu'elles n'en ont finalement pas besoin.

Enfin, toutes ces mesures sont édictées sans prise en considération de l'avis des parents énoncé à plusieurs reprises, en commissions ou conseils d'école : l'aspect contre-productif des sanctions, les difficultés, pour certains, de s'approprier les outils dématérialisés, les obstacles rencontrés pour s'adapter à la crise sanitaire qui bouscule la vie des familles depuis maintenant deux ans...

A travers ces choix politiques privilégiant l'autorité, le blâme au détriment du dialogue et de la pédagogie, quel signal est envoyé aux parents considérés comme des irresponsables condamnables, et aux familles les plus précaires ?

Dans ce contexte, nous réitérons et formulons les demandes ci-dessous :

- la mise en place de la cantine à 1 Euro puisque la commune d'Aouste y est éligible (<https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/lutte-pauvrete-gouv-fr/toutes-les-actualites/article/la-cantine-scolaire-a-1-eur-consolidation-du-dispositif>) ;
- le contrôle de la qualité alimentaire et du respect du cahier des charges par la commune ;
- le financement de la cuisine centrale par l'ensemble de la collectivité ;
- le retrait des systèmes de sanction tant pour la garderie que pour la cantine ;
- une solution d'inscription/désinscription à la garderie et à la cantine équivalente pour les parents sans équipement informatique ;
- une étude d'impact de la hausse du tarif de la garderie sur les familles ;
- la mise en place d'un tarif garderie au Quotient Familial ;
- l'ouverture de places à la garderie autant que nécessaire ;
- le retour à plus de souplesse pour la gestion des inscriptions à la garderie et pour permettre à tous d'avoir une place.